



Le 02/11/09

Communiqué de presse de la Fédération Française de Spéléologie (FFS)

Le dimanche 1^{er} novembre 2009, l'ensemble des médias français développait largement leurs titres sur une double plainte déposée par le SDIS de la Drome à l'encontre de deux spéléologues secourus au Sciallet des Chuats entre les 23 et 25 octobre dernier sur la commune de Bouvante.

La FFS a pris note de l'annonce faite ce jour, que la plainte du SDIS de la Drome n'irait éventuellement pas à son terme, mais entend cependant réagir sur ce qu'elle considère comme étant une stigmatisation infondée de la spéléologie et de ceux qui la pratiquent.

En effet les propos tenus, pour la plupart fantaisistes et non étayés, constituent autant d'attaques contre les valeurs d'une pratique raisonnée, respectueuse et solidaire de la spéléologie portées par la Fédération Française de Spéléologie au travers de ses différentes commissions spécialisées, de ses comités et clubs et de l'ensemble de ses adhérents.

La Fédération Française de Spéléologie ne peut accepter :

- **La remise en cause de la compétence et de la connaissance du milieu souterrain de ses membres** et cela d'autant plus lorsque ceux-ci apportent leur contribution à la connaissance scientifique d'un milieu qui présente de multiples intérêts pour la collectivité (structure des terrains, préhistoire, circulation des eaux souterraines, connaissance de la faune cavernicole, étude des pollutions et contaminations en provenance de la surface...). Tel était bien l'objectif des explorateurs dans le gouffre des Chuats car cette cavité récemment découverte permettait une collecte d'informations d'ordre scientifique unique et novatrice en terme de connaissance de ce secteur souterrain du Vercors.

- **La prétendue inconscience des personnes incriminées** alors que celles-ci avaient non seulement veillé à respecter toutes les règles de précaution et de prévention nécessaires à une pratique en sécurité mais également à organiser avec minutie l'expédition. Cela faisait plus d'un mois qu'un bivouac avait été mis en place dans cette cavité en vu de cette expédition et plusieurs sorties préalables avaient permis à cette équipe de connaître un niveau d'eau de la cavité exceptionnellement bas en cette période. Un arrêté de restriction des eaux sur cette commune témoigne, depuis juillet 2009, des niveaux des eaux particulièrement bas dans ce secteur. Enfin, la météo prise préalablement à cette expédition pour la semaine indiquait bien des chutes d'eau, mais ne laissant présager aucun risque majeur au regard de l'ensemble des éléments pris en considération pour la réalisation de cette sortie, et sans commune mesure avec celle réellement enregistrées en fin de semaine.

Elle ne peut également cautionner :

- **L'attaque portée publiquement à une victime dans le cadre d'une opération de secours** car elle est une atteinte à la déontologie des sauveteurs dont la seule préoccupation devrait être de pouvoir se concentrer sur la sauvegarde de la personne sans que vienne interférer une quelconque notion de responsabilité du secouru.

- **La remise en cause du déroulement de l'opération de secours**, conduite par le Spéléo Secours Français (commission spécialisée de la Fédération Française de Spéléologie) sous la direction de l'autorité requérante qui en a validé les différentes phases et notamment le dimensionnement des équipes. Les 54 sauveteurs du SSF mobilisés étaient non seulement nécessaires à la réalisation des différentes missions de l'opération mais ils étaient également les seuls à posséder les compétences requises pour intervenir dans une telle cavité, aucun des personnels du SDIS 26 n'étant compétent dans ce domaine. Ils ont de plus été mobilisés sur un temps le plus court possible entre le vendredi soir et la nuit du samedi au dimanche.

- **L'annonce d'un coût prohibitif de l'opération** alors que sur les 30 000 à 40 000 euros annoncés la part correspondant à l'intervention des 54 sauveteurs du Spéléo Secours Français sur cette opération s'élève à 11 770 €, soit un coût de seulement 218 € par sauveteurs SSF engagés (frais de déplacements, pertes de matériel, matériel consommable utilisé et indemnisation horaire durant le temps d'opération inclus).

La Fédération Française de Spéléologie déplore que cette opération de secours, qui a été une entière réussite sur le plan technique et humain, n'ait été le prétexte d'une nouvelle remise en cause de la gratuité des secours pourtant clairement réaffirmée dans la loi de modernisation de la sécurité civile du 30 juillet 2004.

En vous remerciant de toute l'attention que vous pourrez porter à ce communiqué afin que les spéléologues eux-mêmes puissent être entendus, nous restons, Madame, Monsieur, disponibles pour vous fournir de plus amples informations, voir de nous rendre disponibles pour toutes interviews, confrontation ou échanges sur ce sujet.

Cordialement.

A noter :

En France :

La Fédération Française de Spéléologie dispose d'un effectif de 7000 membres.

Le nombre de pratiquants global de cette activité est de l'ordre de 15 000 individus.

Le nombre de journée de spéléologie annuel est de l'ordre de 115 000 journées/an pour les membres issus de la FFS et estimé à 230 000 journées/an pour la globalité de la pratique spéléologique sur le territoire),

Le SSF dispose de 2000 sauveteurs formés sur l'ensemble du territoire et recense une moyenne de 28 secours par an contre 34 il y a moins de 10 ans (soit la démonstration d'une prévention et d'un enseignement qui fonctionne et porte ses fruits).

1/3 de ces 28 secours annuels seulement concerne des membres de la Fédération Française de Spéléologie, les deux autres tiers pour lesquels interviennent aussi les équipes du Spéléo-secours Français concernent, des individus extérieurs à la fédération.

Contacts communiqué :

Mme Laurence TANGUILLE, Présidente de la Fédération Française de Spéléologie, 06 25 18 09 52

M. Dominique BEAU, Président du Spéléo-Secours-Français, 06 72 24 19 00

M. Bernard TOURTE, Président Adjoint du Spéléo-Secours-Français, 06 08 75 95 29

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

28 rue Delandine, 69002 LYON - Tél : 04 72 56 35 76 - Fax : 04 78 42 15 98 - E-mail : ffs.lyon@wanadoo.fr

Site Internet : www.fffpeleo.fr

Association loi de 1901. Agréée par les Ministères de la Jeunesse et des Sports (agrément Jeunesse et Sports, agrément Jeunesse et Éducation Populaire), et de l'Environnement.